



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Date de la Convocation : 13 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt novembre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AZE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick MONIN.

Étaient présents : Mesdames Aurore DUTARTRE, Véronique DUFETRE, Michèle MONTANGE, Cécile MARIOTTE ; Messieurs Jean-Paul DUFOUR, Daniel BOUCHARD, Christian GENDRE, Daniel BRESSAND, Dany GRANDJEAN, Serge THIRARD

Étaient excusés : Mesdames Alexandra BONOT, Caroline CORREIA, Mathilde GAGNY-NOURY ; Monsieur Denis FENEON

Secrétaire de séance : Véronique DUFETRE

### Etat civil :

Mariage : Renaud FRAISSE et Syndie, Myriam KOURTE le 21 octobre

---

### Ajouts de 3 points :

- Régulation de charges chauffage des locataires (14 bis)
- MBA : modification statutaire en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) (8 bis)
- Branchement électrique M Tardy, rue de l'église (15bis)

M Serge Thirard indique qu'il souhaite que la répartition des votes de l'assemblée soit précisée dans les comptes rendus quand ils ne sont pas unanimes.

### **1. Présentation du projet école**

Une présentation du nouveau Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a eu lieu le 20 novembre par les architectes. Le projet est un peu réduit avec des économies principales au niveau de l'extension de la cantine. Le montant du projet s'élève à 1 290 000€ HT.

Le chantier débutera au printemps 2018 pour une ouverture de l'école à la rentrée 2019.

Une commission école se réunira lundi 27 novembre à 18h30.

### **2. Choix du Coordonnateur sécurité et protection de la santé et du contrôleur technique**

Deux devis ont été reçus. Celui de la Société SOCOTEC d'un montant de 10 890€ HT a été accepté avec les missions suivantes :

- Mission de contrôle technique : 7470€ HT
- Mission Sécurité et Protection de la Santé : 2880€ HT
- Gestion du Patrimoine : 540€ HT

### **3. Rythmes scolaires**

Le Conseil d'Ecole s'est réuni jeudi 16 novembre. L'Inspection Académique demande aux communes de se prononcer avant le 22 décembre sur le choix des rythmes scolaires à la rentrée 2018. Le Conseil Municipal propose:

- un retour à la semaine de 4 jours (9 voix)
- un maintien à la semaine de 4.5 jours (2 voix).

M Serge Thirard regrette que cette réforme s'arrête car un travail de qualité a été amorcé avec des prestataires locaux.

### **4. Transports scolaires pause méridienne**

Le Président du SIVOS Azé-Saint Gengoux de Scissé a rencontré la MBA le 26 octobre avec l'ensemble des RPI concernés. La non prise en charge du coût des transports scolaires sur la pause méridienne est reportée à Septembre 2018 au lieu de Janvier 2018.

La MBA propose :

- soit la mise en place d'un fonds de concours renouvelable tous les ans couvrant 50% des dépenses,
- soit la prise en charge de la compétence « transports scolaires méridiens » avec en contrepartie une réduction de l'aide accordée (ACTP) à la commune d'Azé.

Le SIVOS a écrit à la MBA en demandant à son Président de revenir sur le choix fait par la MBA concernant le non financement des transports méridiens.

Le Conseil Municipal charge le Président du SIVOS de continuer la négociation avec MBA afin que le service soit maintenu comme auparavant sans surcoût pour les communes.

### **5. Caserne des pompiers**

Le permis de construire a été déposé en Mairie le 28 octobre. Les travaux débuteront au printemps 2018 pour une durée de 9 mois. La caserne d'une surface de 398m<sup>2</sup> sera implantée à côté de l'actuelle et cette dernière sera démolie.

### **6. Toilettes Teppe St Martin**

Les travaux seront effectués par les agents de la commune et débuteront cette fin d'année. Ils seront implantés proche des PAV ce qui nécessitera de couper le platane.

### **7. Abonnement et prix de l'assainissement collectif**

Actuellement l'abonnement annuel est de 20€ HT, il n'a pas évolué depuis 2015. Le Conseil propose de le fixer à 22€ HT à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

D'autre part le prix du m<sup>3</sup> est de 1.22HT, il n'a pas évolué depuis 2015. Le Conseil propose de le fixer à 1.23€ le m<sup>3</sup>.

### **8. Rapports de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)**

Rapport N°1 : relatif aux compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier : ZAE, tourisme et aire d'accueil des gens du voyage. Les montants ainsi retenus par la CLECT et qui seront prélevés sur les attributions de compensation des communes concernées sont les suivants :

SIVU des Bouchardes :

Chaintré : 58 162€

Crêches-sur-Saône : 134 478€

Tourisme :

Maison du tourisme de La Chapelle de Guinchay : 29 453€

Syndicat d'initiative de Crêches-sur-Saône : 39 959€

Gestion des aires d'accueil des gens du voyage :

Mâcon pour les deux aires : 34 713€

Le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

Rapport N°2 : relatif aux compétences transférées au 1<sup>er</sup> septembre 2017 : petite enfance.

Les coûts identifiés dans l'évaluation de « droit commun » présentée, supportés par les seules communes de Crêches-sur-Saône et la Chapelle de Guinchay sur le territoire de l'ex CCMB, viennent s'ajouter à ceux identifiés pour l'ex CAMVAL.

L'application d'une « méthode dérogatoire » permet alors une répartition de ces coûts pour l'ensemble du territoire communautaire au prorata de la réelle consommation des familles de chacune des communes selon les modalités en vigueur suivantes :

- \* référence fréquentation de l'année N-1
- \* les 10 000 premières heures à 1,64 €/h
- \* les heures comprises entre 10 000 et 15 000 heures à 3,32 €/h
- \* les heures suivantes à 5,37 €/h

Cette évaluation des charges selon la méthode dérogatoire n'a pas été retenue à 6 voix contre, 2 voix pour et 3 abstentions.

**8bis. Modification statutaire en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)**

Cette compétence comprend « l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, s'il existe, et visant à :

1. L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
2. L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
3. La défense contre les inondations et contre la mer ;
4. La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement) ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier l'article 2 des statuts relatif aux « compétences » de MBA comme suit : « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement ». Les autres dispositions des statuts de MBA demeurent inchangées.

**9. Autorisation pour opérations nouvelles d'investissement à hauteur de 25%**

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux communes, jusqu'à l'adoption du budget, sur délibération du conseil, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

## **10. Décisions Modificatives de budget**

Reportées au Conseil du mois de décembre.

## **11. RIFSEEP**

Face aux difficultés de mise en place, le RIFSEEP sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ajout de deux points à la délibération précédemment adoptée.

- Le RIFSEEP sera mis en place pour les agents embauchés en CDD de plus de 3 mois
- Le RIFSEEP ne sera pas appliqué pour les périodes d'absence de plus de 1 mois des agents.

## **12. Primes annuelles des agents**

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'attribution de primes aux agents au prorata du temps de travail.

## **13. Indemnités du comptable public**

La commune verse une indemnité annuelle au comptable du Trésor Public de la Roche Vineuse. Cette année cette indemnité s'élève à 481.76€.

Le conseil municipal accepte le versement de cette somme à Mme Christine TANGUY.

## **14. Cadeaux de fin d'année aux bénévoles de la commune**

Cette année, la Mairie souhaite encore remercier les bénévoles de la commune qui œuvrent au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale et de l'aide aux devoirs. Le conseil municipal donne son accord.

## **14bis. Régulation de charges chauffage des locataires de la commune**

Jean-Paul Dufour indique au conseil que les charges de chauffage sont réparties sur les différents locataires. Pour le chauffage, un prélèvement pour provision est réalisé tous les mois avec les loyers puis une régularisation est faite en fin d'année, au vu des dépenses réelles (chaufferie bois, gaz, électricité, entretien et amortissement).

La facture annuelle de chauffage pour le bâtiment s'élève à 20 854.04€, dont 17151.04€ de dépenses récupérables auprès des locataires.

Lorsque les montants des avances sur chauffage mensuelles n'ont pas été suffisants au regard de la consommation effective, les locataires recevront un titre de régulation.

Les taxes d'ordures ménagères sont également à régler de façon annuelle.

Le conseil donne son accord pour les montants proposés.

## **15. Boucherie d'Azé : reprise et demande de Mme Sauvageot**

Un repreneur s'est fait connaître pour une ouverture début décembre. Mme Sauvageot demande une gratuité de loyer de la dernière période. Le conseil se prononce contre cette demande de gratuité à 10 voix et 1 abstention.

## **15bis. Rue de l'Eglise : travaux EDF conjoints avec ceux de Mr Tardy**

Le SYDESL propose d'effectuer les travaux de renforcement du réseau pour M Tardy, rue de l'église. Dans le cadre de ces travaux la commune en profitera pour faire installer un coffret forain sur les

toilettes publiques. Le coût de cette opération sera de 7800€ HT réparti entre la commune (4800€) et M Tardy (3000€).

#### **16. Secrétariat de Mairie**

Mme Ravier quittera son poste d'adjoint administratif en charge des finances au 21 décembre.  
Mme Nathalie Guijarro reprendra le poste.

#### **17. Affouages 2018**

Les affouages auront lieu à l'Atelier et la répartition des coupes se fera le 9 décembre sur place.

#### **18. Demande de riverains : reconnaissance d'un état de catastrophe naturelle, aux Beluses**

La commune est saisie d'une demande d'une famille des Beluses dont la maison a subi un tassement de terrain, le 29 septembre 2017, du fait de la sécheresse d'un terrain argileux. La commune va transmettre ce dossier aux services de la Préfecture en sollicitant sa bienveillance.

#### **19. Bulletin municipal**

Il est en cours de finalisation.

#### **20. Repas et colis de fin d'année**

Le repas sera offert aux personnes de plus de 72 ans le vendredi 24 novembre à la salle des fêtes. Le menu sera proposé par le Relais des Grottes.  
Les colis seront préparés par l'épicerie d'Azé.

#### **21. Travaux effectués et en cours**

Le chantier de numérotation et de pose des panneaux de noms de rue a été achevé.  
L'assainissement Rue Saint Etienne est opérationnel.  
La Place Claude Guichard a été entièrement nettoyée au karcher.

#### **22. Au fil du mois**

- *Commissions communales et intercommunales*
- 19/10 : SIGALE, comité syndical
- 20/10 : AG cantine
- 26/10: rencontre MBA/responsables des RPI
- 08/11: comité syndical SIVOS
- 09/11 : conférence des territoires
- 11/11 : cérémonie
- 13/11 : présentation projet caserne des pompiers
- 16/11 : conseil d'école
- 20/11 : présentation du projet école
- 21/11-23/11 : congrès des Maires de France
  
- *Autres rencontres*
- 19/10 : cérémonie des hussards

- 27/10 : comité scientifique des grottes d'Azé
- 04/11 : Trail des grottes d'Azé
- 11/11 : salon Saveur et Gastronomie, Viré
- 11/11 au 14/11 : exposition des conscrits
- 17/11 : soirée Primeurs par PPC

### 23. Questions diverses

- Droit de préemption urbain. 3 biens sont proposés pour lesquels la commune ne préempte pas.
- Un devis 6113.71€ HT a été établi pour isoler les 300 m<sup>2</sup> de combles du bâtiment communal. Demander au SYDESL pour obtenir des certificats d'énergie.
- Cimetière communal : la société Néo-Cim propose de venir rencontrer les élus vendredi 15 décembre à 14h.
- Gaz M Vasseur : réalisation d'un passage piéton. Le coût de ces travaux seront divisé en trois (M Vasseur, GRDF et la Commune d'Azé).
- Fin du syndicat de cylindrage : réunion le 23/11 à Clessé
- Orange : Courrier de M Scarnato qui met en demeure la société Orange d'entretenir ses installations. Le Conseil soutient la démarche et le Maire interviendra auprès du Préfet et de la société Orange.
- Recours Orange : suite de la procédure de St Maurice de Satonnay, lecture de la délibération de la commune
- Ordinateur école et nouveau matériel. La société Rex Rotary va changer le photocopieur de la Mairie et le transférer à l'école. Rex Rotary propose 9 Chromebooks (ordinateurs portables pour l'école, pour naviguer sur internet) pour 100€ par mois, installation et maintenance comprise. Le Conseil donne son accord.
- MBA : lancement du nouveau PLH : questionnaire aux communes. Une réunion sera organisée le 11/12 à 18h15.
- Lecture d'un courrier de M Pellerin concernant son terrain aux Burchères
- Compétence défense extérieure contre l'incendie
- M Jean Marc Verne : problème eaux pluviales, Chemin de la Motte. Des travaux seront effectués.
- Eglise : le planétaire a été changé le 23/10/2017
- Eglise : les touristes se plaignent de sa fermeture l'été
- Panneau de signalisation centre bourg tombé dans la nuit de vendredi à samedi
- L'Office de Tourisme du Mâconnais-Tournugeois a envoyé une facture pour l'installation de panneaux de randonnée VTT en lien avec le projet massif sud Bourgogne. Se renseigner pour savoir qui la paie.
- Lecture de la lettre de remerciement de l'Etoile Cycliste Flacéenne pour le Trail du 4/11: 270 coureurs répartis sur 2 parcours de 12 et 25 km.

## **24. Tour de table**

Daniel Bouchard demande à ce que la minuterie des toilettes publiques situées derrière l'école soit réglée.

Jean-Paul Dufour réunira une commission assainissement afin de mettre à jour le fichier des clients SUEZ raccordés ou non raccordés.

Christian Gendre fait remarquer que le balisage du Trail des Grottes a été fait avec de la bombe permanente. Un courrier sera envoyé à l'association organisatrice.

Aurore Dutartre fait un appel aux bonnes volontés pour décorer le village les 4 et 5 décembre.

Véronique Dufêtre présente un devis pour une sono portative.

## **25. Agenda**

- 21/11 : réunion SYDESL, groupement d'énergie
- 22/11 : Climat, préparons le monde de demain organisé par la Maif : salle des fêtes de Sennecé les Mâcon avec Denis Cheissoux
- 24/11 : repas des anciens
- 26/11 : réunion syndicat de cylindrage
- 27/11 : AG extraordinaire Office du tourisme du Mâconnais, salle du pavillon, Mâcon
- 01/12 : AG patrimoine. AG CODA. AG Chasseurs. Pots de remerciements Dériv'Chaines aux Tuileries.
- 02/12 à 17h, inauguration de l'orgue, au Conservatoire Edgar Varès
- 07/12 : Fête des Lumières
- 08/12 et 09/12 : portes ouvertes de la Cave

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23h45

Prochain Conseil Municipal le mardi 19 décembre à 19h.

Affiché le 27/11/2017